Une autre vie s'invente ici

Parcs naturels régionaux de France

Quels liens entre urbanisme et biodiversité dans les Parcs naturels régionaux ?



Restauration de mares Grands Causses - © Lucile Hellec, FPNRF



Espace naturel Sensible Marais du Cotentin et du Bessin- © Lucile Hellec, FPNRF



Vu du Mont sec Lorraine - © Lucile Hellec, FPNRF



La Couvertoirade Grands Causses - © Lucile Hellec, FPNRF



Saint-saturnin Lubéron- © Lucile Hellec, FPNRF



Circuit trames écologiques - séminaire biodiversité 2026 - © Lucile Hellec, FPNRF

Synthèse du webinaire du 18 septembre 2026

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté Égalité Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Parcs naturels régionaux de France

Mots clés : urbanisme, paysage, biodiversité, Trame verte et bleue, développement (économique et social), projet local, urbanisme de projet

LIENS UTILES

Accéder aux synthèses des webinaires :
https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire
S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :
https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter
Chaîne YouTube #Inventer Demain :
https://www.youtube.com/watch?v=EtUAlk3xdZU&list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAyZWWdlP4Z

FONDS DOCUMENTAIRE

Ressources mentionnées pendant le webinaire :

- Centre de ressources trame verte et bleue **ICI**
- Webinaire 2026 : Urbanisme et trames écologiques dans les PNR : **ICI**
- Journée d'échange technique « Paysages vivants et nature en mouvement : mobiliser les démarches paysagères en faveur de la Trame verte et bleue », 2025 : **ICI**
- Site France Crédits Biodiversité **ICI**
- MOOC « S'adapter au changement climatique avec les SFN » **ICI**
- Étude « La prise en compte des avis des Parcs Naturels Régionaux », 2024 : **ICI**
- Référentiel des énergies renouvelables du Parc du Luberon **ICI**
- Les cahiers techniques de l'urbanisme du Parc Narbonnaise méditerranée : **ICI**
- Plan guides de renaturation du Parc Loire Anjou Touraine : **ICI**

Autres ressources :

- Support de présentation du webinaire « Déclinaison de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme », Cerema - Région Sud - Connaissance du territoire, 2025 : **ICI**
- La Trame verte et bleue dans le Plan local d'urbanisme, Cerema Sud-Ouest, 2024 : **ICI**
- Intégration des Trames Vertes et Bleues dans les documents d'urbanisme, PNR Lorraine, 2022 : **ICI**
- Comment intégrer la Trame verte et bleue dans les chartes de PNR, FPNRF, 2012 : **ICI**
- Trame verte et bleue et outils du code de l'urbanisme, FPNRF, 2014 : **ICI**
- Intégration de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, PNR de Brière, 2015 : **ICI**
- La Trame verte et bleue, un outil pour préserver les territoires de nature, PNR Haut-Languedoc, 2015 : **ICI**
- Webinaire 2023 : Comment le paysage peut-il contribuer à renaturer un espace ? : **ICI**
- Webinaire 2021 : Biodiversité et urbanisme : **ICI**
- Note technique du centre de ressources TVB « La Trame verte et bleue dans le Plan local d'urbanisme », 2024 : **ICI**
- Note technique du centre de ressources TVB « Intégrer la Trame verte et bleue dans les Orientations d'aménagement et de programmation », 2023 : **ICI**
- Publication « L'Atlas de la biodiversité communale : Un levier pour intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme », 2024 : **ICI**
- Inventaire des pratique en matière « Paysage, urbanisme et architecture au service du projet local dans les PNR », 2022 : **ICI**
- Étude « 25 ans des Observatoires Photographiques du Paysage », 2017 : **ICI**
- Étude « La plus-value des Plans de Paysages dans les PNR », 2026 : **ICI**
- Lien paysage : **ICI**

CONTACTS :

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr / 06.99.94.42.42
Lucile Hellec, urbanisme et trames écologiques : lhellec@parcs-naturels-regionaux.fr
Léa Juret, trames écologiques : ljuret@parcs-naturels-regionaux.fr / 06.50.88.16.93
Thierry Mougey, biodiversité : tmouget@parcs-naturels-regionaux.fr / 06.99.94.03.81

INTRODUCTION

Par Eric Brua, directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Depuis juillet 2027, on compte 60 Parcs avec le nouveau Parc Comminges Barousse Pyrénées. Le réseau couvre maintenant 17% du territoire français. La Fédération pourra donc fêter l'anniversaire des 60 ans des Parcs en 2027 avec 60 Parcs naturels régionaux.

Depuis 1993, la loi Paysage a fait évoluer la portée juridique des Chartes avec leur mise en compatibilité avec les documents d'urbanisme tels que le SRADDET et le SCOT. **La portée juridique et le principe de cohérence, qui s'applique partout et par tous les acteurs dont les collectivités, a vraiment permis une montée en puissance de l'action des Parcs.** La loi a ainsi pris en compte l'importance de la planification urbaine pour mettre en œuvre les projets de Parcs : **la planification est un outil indispensable pour les Parcs.** Les agents des Parcs offrent une ingénierie au territoire qui permet d'accompagner les collectivités depuis la planification jusqu'à l'opérationnel. Cette ingénierie est pluridisciplinaire, dont l'équipe urbanisme fait souvent la synthèse.

Aujourd'hui, la biodiversité n'est pas dans une posture de force, quelles solutions pour continuer à travailler à grande échelle sur la biodiversité ? Les interventions d'aujourd'hui vont participer à répondre à cette question.

I. ELÉMENTS DE CONTEXTE

Le paysage et la biodiversité dans la politique d'urbanisme

Par Laurent Le Bon, chef de bureau UP3, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages | Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Ministères Territoires, Ecologie, Logement

Laurent Le Bon est chef du bureau de l'urbanisme et de la politique des paysages UP3, que le bureau des paysages a rejoint au printemps dernier. L'objectif du bureau est de trouver des synergies entre les démarches de planification urbaine et les démarches de paysage, avec la sous-directrice en charge du paysage, Emilie Vouillemet.

Rappel de quelques principes généraux du code de l'urbanisme qui évoquent le paysage et la biodiversité :

- Article L101-2 : « dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants : l'équilibre entre une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites des milieux et des paysages naturels, la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. »
- Article L101-2-1 : « L'atteinte des objectifs mentionnés à l'article L 101-2 résulte de l'équilibre entre la préservation et la restauration de la biodiversité de la nature en ville. »

Le code de l'urbanisme permet de se doter **d'outils tels que les SCOT et PLU(i),** qui traduisent réglementairement les enjeux environnementaux et paysagers :

- Article L 141-10 : Pour les SCOT, le DOO doit fixer des orientations en matière de préservation des paysages et des modalités de protection des espaces nécessaires en matière de biodiversité, traduit par exemple par les TVB avec les lois Grenelle I et II. Il peut également identifier des zones préférentielles à la renaturation.

- Pour les PLU, les outils sont plus nombreux et plus opérationnels. Première action très concrète, le zonage, permettant une protection forte des zones agricoles, naturelles et forestières avec un principe d'inconstructibilité (articles L151-11 et suivants). Deuxième outil, les OAP, qui définissent en cohérence avec le PADD les opérations nécessaires pour mettre en œuvre et en cohérence les continuités écologiques (articles L151-6 et suivants). Puis d'autres outils à mobiliser, tels que les EBC (article L113-1), les coefficients de surface non imperméabilisés (L151-22) et l'identification des éléments de paysage pouvant être protégés pour des motifs écologiques (L151-23).

Le code de l'urbanisme est donc à percevoir comme une boîte à outils :

- Les collectivités peuvent y piocher pour les adapter aux enjeux de leur territoire. Les outils sont déjà nombreux et bien dotés, il convient de savoir comment les utiliser.
- Ces outils permettent de **définir une stratégie d'aménagement, un projet de territoire**, dont le diagnostic territorial et l'état des lieux des paysages sont primordiaux. Les collectivités utilisent parfois le paysage comme clé d'entrée pour développer leur projet de territoire et cela fait sens.
- Il est nécessaire de **se doter des bonnes compétences pour utiliser cette boîte à outil**. Pour ce faire, les services de l'Etat (DDT) et les Parcs ont un rôle important à jouer pour mettre cette ingénierie au service des collectivités et s'assurer de la cohérence de la protection des milieux naturels et des enjeux paysagers.

Echanges collectifs :

- La fédération mentionne ses inquiétudes devant les évolutions de l'organisation de la DGALN : quelques garanties de la part du Directeur de l'urbanisme et des paysages, de maintenir les enjeux de paysage à l'ordre du jour. **Deux agents ont été recrutés pour travailler sur le paysage à partir de début octobre.**
- Le collectif PAP est inquiet de l'annulation de l'appel à projet plan de paysage voir du principe-même du dispositif : Le bureau doit travailler sur le sujet pour remodeler le dispositif, modifier peut-être le mode de financement. Ce levier est bien identifié au bureau UP3 et l'équipe cherche des solutions pour continuer à faire vivre ce dispositif autrement.

La préservation du vivant par les outils de planification et actualités

Par Kathleen Monod et Fabien Paquier de l'Office Français de la Biodiversité

Fabien Paquier anime le **centre de ressources Trame verte et bleue**, dont les modalités sont d'animer le réseau des acteurs de RVB, de réaliser un appui technique (notamment avec des formations) ainsi que de produire et mettre à disposition des ressources techniques auprès des acteurs de terrain. Ce centre de ressources est piloté en partenariat avec notamment PatriNat, le Cerema et la FPNRF. L'OFB voit le partenariat avec les Parcs comme une opportunité de transmettre des démarches exemplaires entre les territoires.

Les liens paysage et biodiversité ont déjà été évoqués lors du webinaire du 26 mars 2026 sur "trames écologiques et urbanisme" (voir synthèse du webinaire). Il est donc proposé de faire un focus sur quelques actualités : :

- Transmission en septembre à la Commission européenne du **futur plan national de restauration de la nature** (en application du règlement européen sur la restauration de la nature qui fixe des objectifs très ambitieux) : l'OFB est convaincu de l'importance des outils de la politique du paysage pour servir les opérations de restauration écologique dans les territoires.
- **Organisation d'une journée d'échanges techniques** avec l'appui de la FPNRF et le collectif PAP en mai 2025 « Paysages vivants et nature en mouvement : mobiliser les démarches paysagères en faveur de la Trame verte et bleue », dont les actes ont été publiés en juin 2026, avec mise en lumière de 3 Parcs : Marais Poitevin (démarche paysagère sur les arbres têtards), Gâtinais français

(Observatoire photographique du paysage lié aux transformations écologiques), Vallée de Chevreuse (Plan de paysage et biodiversité).

- Mise en ligne cet été de la restitution **d'une journée paysage et biodiversité organisée par le Réseau Paysage Nouvelle Aquitaine** en octobre 2025, avec la participation du PNR de Millevaches notamment.

D'autres rencontres et formations à venir :

- La Fédération organise avec l'OFB à Paris **une journée dédiée aux plans de paysage et biodiversité le 8 décembre 2026**, avec les 8 lauréats dont la moitié sont des Parcs naturels régionaux : le lien d'inscription est **ICI**.
- **Le 10 décembre se tiendront les Rencontres Nationales du réseau Planif Territoires** avec remise du Grand Prix national du Paysage.
- **Sites France Crédits Biodiversité** : nouvelle appellation du dispositif des sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNC2R) avec une journée d'études dédiée le 10 novembre 2026 co-organisée par l'OFB et le CNFPT à laquelle des PNR peuvent bien entendu participer.
- **MOOC** « S'adapter au changement climatique avec les SFN » à partir du 16 septembre
- **Formation** « Approches sensibles de la nature et de ses intérêts pour la gestion, l'aménagement et la planification territoriale écologique » les 8-10 décembre à Montpellier
- **Colloque national des ABC les 1-3 décembre** à Marseille avec un atelier mené par Léa Juret de la FPNRF et un Forum TRITON - trames et intercommunalités

II. RÉSULTATS DES TRAVAUX DE LA FÉDÉRATION SUR LA BIODIVERSITÉ ET L'URBANISME EN 2026

Restitution des résultats de l'enquête Trame Verte et Bleue - Partie planification

Par Léa Juret de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Léa Juret a réalisé une enquête sur les trames écologiques avec l'OFB et le MTE au printemps dernier. Aujourd'hui, la présentation se concentre sur la partie planification, mais d'autres thématiques ont été abordées dans l'enquête. Celle-ci a été envoyée à tous les Parcs nationaux et naturels régionaux. 41 Parcs ont répondu à l'enquête dont 39 PNR. Au sein des Parcs, 49 agents ont répondu, c'est-à-dire que plusieurs profils au sein d'un même Parc ont participé à l'enquête.

Outils du paysage : **Tous les Parcs répondants disposent d'au moins un outil dédié au paysage. Les plans de paysage (68%) et les observatoires photographiques du paysage (66%) sont prépondérants et constituent un levier pour la mise en œuvre de l'appropriation de la TVB.** Les plans de paysage permettent d'articuler enjeux de paysage et de biodiversité, tandis que les observatoires photographiques du paysage sont un outil de suivi et de sensibilisation aux évolutions paysagères et donc aussi écologiques. Les limites observées de l'approche paysagère pour les démarches de continuités écologiques sont principalement **un décalage entre l'approche paysagère et les enjeux écologiques** (nécessaire d'avoir une analyse écologique plus fine que la seule dimension paysagère), la nécessité de croiser l'approche paysagère avec d'autres approches, ainsi que le besoin de croiser les échelles, notamment **le besoin de travailler à des échelles fines** pour la prise en compte de la TVB.

Outils de la planification : **L'enquête relève une intégration globalement élevée et homogène des objectifs TVB dans les SCOT** (70%) avec une intégration plus effective dans les diagnostics que dans les documents de mise en œuvre (PADD et DOO). L'intégration dépend beaucoup de la sensibilité des acteurs locaux et de la possibilité pour le Parc d'accompagner l'élaboration de ces documents. Concernant les PLU, **le règlement et le zonage constituent la traduction règlementaire de la TVB la plus forte et efficace** (55-70%). Les OAP, de par leur nature, ont une efficacité très hétérogène.

63% des Parcs indiquent que les TVB élaborées par les Parcs sont intégrées dans les documents d'urbanisme. Les traductions dans les SCOT et PLU/PLUi sont réalisées à l'aide des cartes réalisées par les Parcs. Cela est facilité par le travail entre agents urbanisme et biodiversité, ainsi que les ateliers participatifs et groupes de travail dédiés à cette thématique. **La démarche de TVB est majoritairement portée par les Parcs eux-mêmes (40%) puis conjointement avec les collectivités (20%).** L'accompagnement du Parc porte sur la rédaction de "Porter à connaissance", d'appui aux procédures d'urbanisme (en tant que PPA) ainsi que sur la démarche de conseil et sensibilisation.

Les structures partenaires pour favoriser l'intégration des TVB sont principalement les bureaux d'études (49%), les services de l'Etat (40%) et les agences d'urbanisme (34%). Leur contribution concerne un appui technique et méthodologique, la participation aux groupes de travail ainsi que parfois un appui financier.

Concernant la place des OAP dans les continuités écologiques, **17% des Parcs indiquent la présence d'OAP dédiées aux continuités écologiques et en lien avec la TVB du Parc.** Ce sont principalement des OAP TVB ou biodiversité, mais parfois des OAP sectorielles ou des OAP paysage qui font des liens avec les continuités écologiques. Les OAP thématiques sont jugées encore peu opérationnelles avec des difficultés de mise en œuvre réelle et concrète dans les aménagements.

D'autres outils ont été évoqués pour intégrer la TVB dans les documents d'urbanisme, dont principalement les zonages spécifiques indicés dans les PLU/PLUi (24%), la définition d'emplacements réservés pour restaurer des continuités écologiques (17%), ainsi que la définition d'OAP sectorielles dédiées à des espaces à renaturer (17%). Enfin, dans les SCOT, le programme d'action peut intégrer des mesures de restauration (12%) et définir des zones préférentielles de renaturation (7%).

Les difficultés principales rencontrées pour la traduction opérationnelle de la TVB dans les documents d'urbanisme sont le manque d'appropriation par les élus et acteurs locaux (49%) et les problèmes de temporalité entre les différentes démarches (39%). Viennent ensuite le manque de moyens humains (27%), les difficultés de changement d'échelle (24%) ainsi que les difficultés d'organisation interservices ou interacteurs (22%).

Liens entre projets d'aménagement et TVB : **50% des Parcs utilisent la TVB systématiquement comme base de référence pour l'analyse des projets**. Cela concerne les documents d'urbanisme, les projets ENR, les études d'impact et autres projets d'aménagement et d'infrastructures. Les difficultés rencontrées sont principalement liées au décalage d'échelle entre la TVB du Parc et les projets, un manque de partage politique, une prise en compte inégale selon les parties du territoire et une traduction opérationnelle parfois difficile.

Apprentissages collectifs :

- Globalement, l'enquête et les échanges relèvent **un enjeu d'approfondissement des OAP sur les thématiques de continuité écologique.** L'OFB rappelle que dans une OAP TVB doivent figurer uniquement les éléments de continuité écologique pertinents à faire figurer règlementairement, notamment dans les zones urbanisées par exemple. Les services instructeurs ont beaucoup de difficultés à instruire les PC avec des OAP thématiques, d'où **l'importance de bien distinguer les éléments à faire figurer dans le règlement et ceux à faire figurer dans les OAP.**
- Dans tous les plans de paysage et biodiversité financés par l'OFB en 2024 et 2025, il y a des enjeux de continuité écologique traités et abordés. Ces enjeux ne donnent pas toujours lieu à des OAP mais ils sont évidemment complètement intégrés dans l'étude (voir Parc de Corse et Parc du Haut Languedoc).

Synthèse de l'atelier "La biodiversité dans les avis émis par un Parc naturel régional"

Par Thierry Mougey de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

La synthèse de l'atelier à fait l'objet d'une fresque affichée ci-dessous. L'atelier portait sur la place de la biodiversité dans les avis émis par les Parcs naturels régionaux, faisant suite à une étude réalisée en 2024 par Estelle Carlier et Florian Ferjoux (voir étude). Ce premier temps sera suivi d'autres temps de travail à venir.

Les avis émis par les Parcs concernent à la fois des avis obligatoires (documents d'urbanisme, études d'impact, etc.) ou des avis spontanés de la part du Parc ou par sollicitation d'une collectivité. En région PACA, le réseau des 9 PNR a déjà fait l'objet de discussions pour identifier des pistes d'action concrètes. Les Parcs reçoivent entre 40 et parfois une centaine d'avis à rendre par an, ce qui constitue un travail très conséquent de la part des chargés de mission (Carlier et Ferjoux, 2024). Pour optimiser ce travail, **les Parcs font remonter une volonté de méthodologie commune,** ainsi qu'un enjeu de formulation dans les Chartes pour faciliter l'argumentaire des chargés de mission dans leurs avis.

Deux initiatives sont appréciées et mériteraient d'être multipliées : un poste dédié à temps plein pour la formulation des avis dans le Parc de la Sainte Baume (financement Fond Vert), ainsi **qu'une formation commune aux agents sur la manière de formuler les avis** et précisément sur la thématique biodiversité mise en place dans le Parc des Marais Poitevin.



Présentation de l'enquête biodiversité, paysage, urbanisme et développement

Par Lucile Hellec de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Lucile a mené cette enquête dans le cadre d'un stage de 3,5 mois entre mi-avril en août 2026.

Plusieurs constats avaient été énoncés par la Fédération : le besoin d'une approche de génie écologique qui sort des approches sectorielles ; l'importance du rapport au vivant et son impact sur nos modes de vie ; le projet local pour répondre aux besoins des habitants par l'utilisation des ressources du territoire.

Pour aller plus loin sur ces sujets, Lucile s'est posée la question suivante : **« Comment la prise en compte des enjeux d'urbanisme, de biodiversité et de paysage impacte le développement des territoires de Parcs ? »** Pour ce faire, elle a passé 2-3 jours dans chacun des 5 Parcs sélectionnés : Luberon, Grands Causses, Vexin français, Marais du Cotentin et du Bessin, Lorraine. Elle a réalisé des entretiens avec plusieurs chargés de mission : biodiversité, urbanisme, paysage et parfois d'autres thématiques (tourisme, agriculture…), ainsi que les directeurs/trices lorsque c'était possible.

Aujourd'hui, elle livre sous la forme de monographies son retour sur chacun des Parcs rencontrés.

Dans le Parc du Luberon, ce qui ressort est que la biodiversité et le paysage sont utilisés comme appui au développement et à l'adaptation face au changement climatique. Par exemple, un **référentiel des énergies renouvelables** a été élaboré par le Parc pour guider l'élaboration de projets d'ENR en limitant leur impact sur le paysage et la biodiversité. Ce référentiel a été élaboré dans le cadre d'un Plan de Paysage Transition énergétique et a fait l'objet d'un temps de concertation important. Il est en deux parties : une grille d'analyse et une carte des sensibilités paysagères pour déterminer la localisation optimale du dispositif énergétique en fonction des enjeux paysagers et de biodiversité ; ainsi qu'un cahier de recommandations. Le référentiel est consultable ICI. Un autre projet s'intitule **« de la ferme à la cantine »** mis en place dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT), avec pour objectif de garantir une alimentation saine au public scolaire tout en soutenant l'agriculture locale.

Dans le Parc des Grands Causses, la transmission de la connaissance du territoire permet une intégration dans les documents de planification, notamment le SCOT, pour préserver les enjeux essentiels au cadre de vie. Pendant le séminaire biodiversité auquel elle a participé, le Parc a présenté la **carte d'occupation des sols** pour prendre en compte de manière croisée les enjeux de biodiversité et de paysage. Cette carte a été élaborée avec une entrée paysagère facilitant la prise en compte des enjeux croisés. **Le Parc souhaite fusionner son atlas TVB et son atlas paysage en un seul atlas qui déterminerait des entités "éco-paysagères"**. Le Parc est aussi engagé dans une **approche OneHealth**, permettant de prendre en compte les enjeux du cadre de vie dans leur ensemble avec une approche centrée sur l'habitant.

Le Parc du Vexin français est porté par la préservation et la valorisation de son patrimoine, de par son histoire en tant que site classé. Sa proximité avec la ville nouvelle Cergy-Pontoise a poussé le Parc à travailler sur la préservation du foncier et **un projet urbain-rural sous la forme d'un PAT**, afin que les milieux urbains et ruraux s'entraident. Dans le cadre du **label Pays d'Art et d'Histoire**, des actions avec les habitants sont menés pour les sensibiliser à l'importance de leur patrimoine. Le Parc a aussi été pionnier en matière de démarche Zéro-phyto (dès 2010), avec laquelle ils ont mis en place une démarche biodiversité plus globale.

Le Parc du Marais du Cotentin et du Bessin est marqué par une identité et un attachement à ses particularités naturelles, économiques et sociales, qui sont garants de leur préservation. **Le territoire étant inondé une partie de l'année**, les activités touristiques et agricoles sont divisées en deux saisons très contrastées (l'hiver des marais, l'été des champs). **Ces pratiques agricoles très spécifiques génèrent un attachement particulier par les habitants mais aussi un atout économique**. Le Parc porte un programme de replantation de haies et de création et restauration de mares pour la préservation des paysages et de la biodiversité spécifique au territoire.

Dans le Parc de Lorraine, la création d'atlas de la biodiversité communale (ABC) participe à l'intégration des enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme ainsi qu'à un travail de croisement des enjeux et des acteurs. Par exemple, plusieurs filières ont été montées en croisant les enjeux de biodiversité et de paysage pour monter une économie. Notamment l'installation d'une exploitation viticole fait l'objet d'un diagnostic biodiversité préalable pour guider la mise en place des cultures. L'association Perles de foin valorise le travail de maintien des paysages ouverts des éleveurs par une meilleure rémunération.

En conclusion, la production des connaissances est primordiale pour sortir des logiques sectorielles, intégrer les enjeux dans les documents d'urbanisme et aboutir à des projets cohérents. A été relevée aussi **l'importance d'une vision commune**, qui peut être développée au sein de l'élaboration de la Charte, d'ateliers thématiques, ou de plans de paysage par exemple. Le rapport au développement du territoire doit prendre compte des services rendus par la biodiversité au-delà du gain économique à court terme.

Apprentissages collectifs :

- La chargée de mission du Parc naturel régional de Lorraine prend à cœur d'intégrer les enjeux de paysage et de biodiversité dans les documents d'urbanisme et expérimente d'intégrer un maximum de choses. Pour les documents d'urbanisme, **un porter à connaissance très détaillé est fourni à la collectivité** afin de nourrir le diagnostic, puis les autres documents PADD, OAP, règlement et zonage. Pour le SCOT, le Parc a choisi de dupliquer directement les orientations de la TVB de la Charte dans le DOO du SCOT pour être le plus fidèle et précis possible. Les frilosités sur le territoire se traduisent par le développement des énergies renouvelables et la protection des zones humides.
- Le Parc de Lorraine, a l'instar du Parc du Luberon, a un **programme intitulé « les bons repas du Parc » qui permet de faire le lien entre les producteurs locaux et les cantines de la métropole de Metz**, avec la fourniture d'environ 15 000 repas, 2 fois par an. L'objectif est d'impulser la démarche pour que la métropole puisse ensuite traiter directement avec les producteurs.
- Le Parc Loire Anjou Touraine a réorienté son travail sur l'accompagnement des méthodes de travail en matière d'urbanisme, sur le thème du développement de la nature au sein des centre-ville. La méthode consiste en l'implication habitante comme première approche, avec la recherche de solutions fondées sur la nature adaptées aux besoins énoncés. Cette approche d'abord pragmatique permet in fine d'élargir le champ à des enjeux plus globaux. Ce travail conduit à la **production de plan guides de renaturation par commune** (voir site internet). Ces documents ne sont pas règlementaires et ainsi mieux perçus par les élus.
- Le Parc des Vosges du Nord intervient à la fois au moment de la planification et dans des actions transversales comme l'Atlas de Biodiversité Communale. **Une expérimentation ZAN a été menée avec une équipe pluridisciplinaire sur un village**, à l'aide d'un dialogue avec les habitants pour comprendre les enjeux du ZAN et les marges d'action avec un souhait de se reconnecter à la TVB. Un AMI a aussi été mené, dans le cadre d'un **projet InterReg, pour croiser les sujets cadre de vie et nature,** avec des bureaux d'étude en écologie et paysage, pour accompagner les communes dans une construction collective avec des petits investissements permettant d'aboutir à un résultat concret.
- Le Parc du Haut-Jura porte le SCOT et celui-ci est en cours de révision. Le Parc s'intéresse à la **démarche "Une seule santé"** et l'urbanisme favorable à la santé dans le cadre de cette révision. Un travail a aussi été mené pour **traduire la cartographie de la TVB à l'échelle Parc vers l'échelle des collectivités** pour les PLU(i).
- Le Parc de la Baie de Somme énonce des projets en cours dont **un plan d'action fonctionnel en forte concertation avec les élus**. Ce projet sera mené sur 2 ans et intègre un plan d'action trame bleue et un plan d'action trame noire menés en parallèle, puis devra in fine être intégré aux documents d'urbanisme. Par ailleurs, une animation va être menée sur une commune dans le cadre du PCAET pour **expérimenter de nouvelles formes d'éclairage public plus respectueuses de la biodiversité**.

Points de vigilance :

- Le Parc Loire Anjou Touraine relève le besoin de ne pas polluer les discussions menées dans le cadre d'un plan guide par une visée règlementaire, ainsi que de faire valoir le devoir de cohérence des collectivités vis-à-vis de la Charte de Parc.
- Le Parc de l'Aubrac relève **des freins pour traduire les sujets de TVB dans les documents d'urbanisme**, notamment le peu de communes dotées de documents d'urbanisme (1 seul PLUi sur le territoire). **La formulation des avis arrive toujours un peu tard** et il est complexe de mettre en place une démarche de travail partenarial avec la collectivité. Une commune est volontaire pour mener une démarche avec le Parc de diagnostic avec les habitants.
- Le Parc de Narbonnaise Méditerranée **manque de compétences dans l'équipe** pour avoir un appui technique en urbanisme ou paysage. Sur un projet d'extension urbaine, les enjeux de TVB sont forts et le Parc a une posture de sensibilisation, mais il est difficile de négocier au moment du PLU en tant que PPA. Le Parc a réalisé **des cahiers techniques de l'urbanisme** (ICI), qui sont des outils importants pour l'élaboration des PLU dans les communes.

Directeur de publication :
Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Conception et Animation :
Nicolas Sanaa, Aménagement du Territoire FPNRF
Lucile Hellec, urbanisme et trames écologiques
Léa Juret, trames écologiques
Thierry Mougey, biodiversité

Synthèse :
Chloé Moutot, paysagiste-conceptrice et urbaniste.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
27 rue des Petits Hôtels – 75010 Paris
Tél 01 44 90 86 20 – Fax 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr